

L'emploi temporaire au Canada

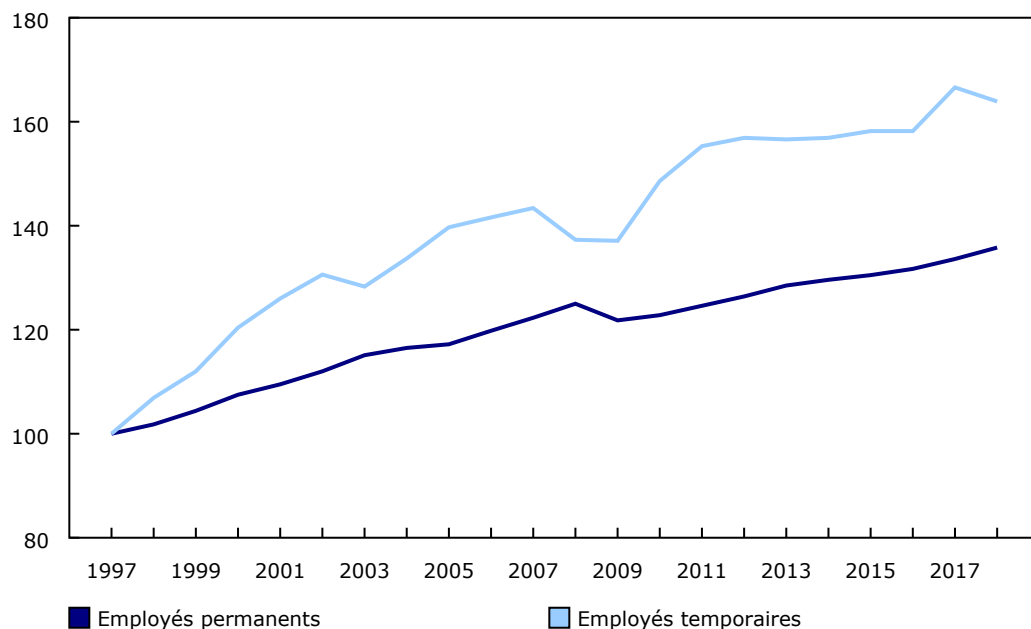
Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le mardi 14 mai 2019

Un poste temporaire est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin. L'emploi temporaire est souvent associé à des salaires plus faibles, à moins d'avantages sociaux, à moins de possibilités de syndicalisation et à peu ou pas de formation offerte par l'employeur. Cependant, il peut également offrir aux employés une plus grande souplesse, une expérience accrue ainsi que de meilleures possibilités d'acquisition de compétences et de diversification des connaissances.

Les employés temporaires représentent une part relativement faible de l'ensemble des employés, mais leur nombre a augmenté plus rapidement que celui des employés permanents au cours des 20 dernières années. Selon les données de l'Enquête sur la population active, 13,3 % (2,1 millions) des employés occupaient un emploi temporaire en 2018, en hausse par rapport à la proportion de 11,8 % (1,4 million) enregistrée en 1998. La majeure partie de la croissance du nombre d'employés temporaires au cours de cette période est attribuable à l'augmentation du nombre de personnes ayant un emploi d'une durée déterminée ou à contrat.

Graphique 1 Indice de l'emploi selon la permanence de l'emploi, 1997 à 2018

indice (1997=100)

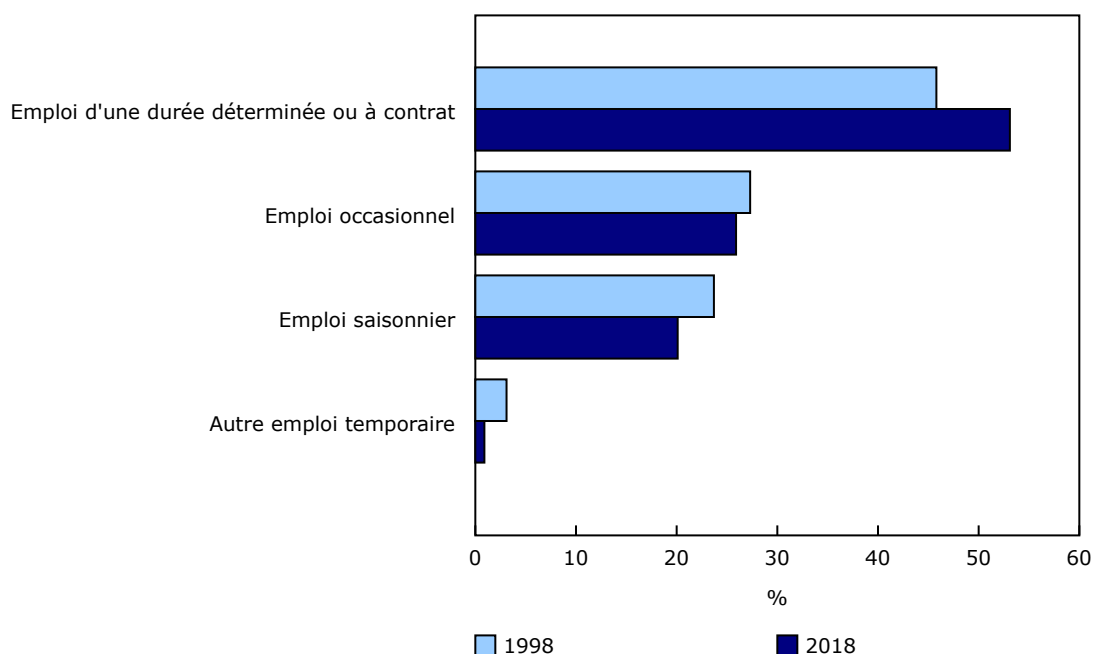


Source(s) : Tableau 14-10-0072-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0080) et totalisation personnalisée.

De 1998 à 2018, la proportion d'employés temporaires occupant un emploi d'une durée déterminée ou à contrat est passée de 46 % à 53 %. Parallèlement, en 2018, les proportions d'employés temporaires occupant un emploi occasionnel (26 %), un emploi saisonnier (20 %) ou un autre emploi temporaire (1 %) ont toutes diminué par rapport à 1998 (elles étaient respectivement de 27 %, de 24 % et de 3 %).



Graphique 2
Proportion d'employés temporaires selon le type d'emploi temporaire, 1998 et 2018



Source(s) : Tableau 14-10-0072-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0080).

Il existait peu de différence entre les proportions de femmes (14 %) et d'hommes (13 %) qui occupaient un emploi temporaire en 2018. Parmi les employés temporaires, les femmes (85 %) étaient plus susceptibles que les hommes (73 %) d'occuper un emploi occasionnel ou un emploi d'une durée déterminée ou à contrat. En revanche, les hommes (27 %) étaient plus susceptibles que les femmes (14 %) d'occuper un emploi saisonnier. Parallèlement, parmi les employés temporaires, les femmes (10 %) étaient plus susceptibles que les hommes (6 %) d'occuper plusieurs emplois.

Plus de 8 employés temporaires sur 10 (82 %) travaillant dans les soins de santé et l'assistance sociale étaient des femmes, de même que près de 7 employés temporaires sur 10 (68 %) travaillant dans les services d'enseignement. Ces deux secteurs avaient une proportion relativement élevée d'employés temporaires, à savoir 26 % pour les services d'enseignement et 13 % pour les soins de santé et l'assistance sociale.

Le travail temporaire est généralement associé à des salaires moins élevés. En 2018, les employés temporaires (21,80 \$) avaient un salaire horaire inférieur à celui des employés permanents (27,71 \$), et travaillaient en moyenne moins d'heures par semaine (27,8 heures par rapport à 33,3 heures), ce qui s'est traduit par une rémunération hebdomadaire moyenne plus faible pour ces employés. Environ 4 employés temporaires sur 10 travaillaient à temps partiel, par rapport à 14 % des employés permanents.

En 2018, l'emploi temporaire était plus élevé dans les provinces de l'Atlantique, provinces où l'emploi saisonnier était relativement plus courant. La proportion d'employés temporaires était plus forte à Terre-Neuve-et-Labrador (26 %) ainsi qu'à l'Île-du-Prince-Édouard (21 %), et ces deux provinces affichaient également les taux de chômage les plus élevés en 2018, soit respectivement 13,8 % et 9,4 %. Cependant, depuis 1998, la proportion d'employés temporaires a diminué dans toutes les provinces de l'Atlantique, en particulier à l'Île-du-Prince-Édouard (-6,2 points de pourcentage). En 2018, les plus faibles proportions d'employés temporaires ont été enregistrées au Manitoba (12 %), en Saskatchewan (13 %) et en Ontario (13 %), des provinces où le taux de chômage était plus faible.

Note aux lecteurs

Pour en savoir davantage sur la permanence de l'emploi, veuillez consulter le Guide de l'Enquête sur la population active (71-543-G).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3701.

L'infographie « [L'emploi temporaire au Canada, 2018](#) » est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Emmanuelle Bourbeau au 613-951-3007 (emmanuelle.bourbeau@canada.ca).